Étude contrastive des expressions anaphoriques ledit n et le n en question

Autor(en): **Whittaker, Sunniva**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **67 (2003)**

Heft 267-268

PDF erstellt am: **19.03.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-400074

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ÉTUDE CONTRASTIVE DES EXPRESSIONS ANAPHORIQUES *LEDIT N* ET *LE N EN QUESTION*[1]

1. Introduction

La très grande majorité des expressions référentielles non autonomes – pronoms, groupes nominaux définis, démonstratifs ou possessifs – peuvent être saturées sémantiquement soit par un élément de l'environnement physique, soit par un élément du contexte linguistique. Elles relèvent, en d'autres termes, aussi bien du domaine de la déixis que de celui de l'anaphore.

Les deux expressions auxquelles est consacrée la présente étude connaissent un emploi plus restreint: elles admettent uniquement un usage anaphorique. Ainsi, on ne peut désigner un objet qui fait partie du décor dans la situation d'énonciation et qui n'a pas été mentionné préalablement en employant les formes *l'objet en question* ou *ledit objet*[2]. En plus de ce caractère exclusivement anaphorique, les expressions *Ledit N* et *Le N en question* partagent la particularité d'être spécialisées dans le recrutement d'antécédents faiblement accessibles, fait qui explique pourquoi elles sont interchangeables dans de nombreux contextes. Il n'empêche toutefois qu'il existe des nuances parfois assez subtiles entre ces deux expressions: elles divergent non seulement dans leur mode de donation référentielle et dans leur rapport avec l'antécédent, mais aussi sur le plan stylistique et du point de vue des effets discursifs qu'elles sont susceptibles de déclencher.

Ledit N et *Le N en question* ont jusqu'ici suscité relativement peu d'intérêt, aussi bien dans les ouvrages sur l'anaphore que dans les grammaires de référence. Les commentaires sur *Ledit N* se limitent à sa morphologie (cf. *Grammaire méthodique* § 277: 230) ou à son niveau stylistique (cf. *Le bon usage*, 1991, § 598b: 973). Quant à *Le N en question*, la *Grammaire méthodique* est la seule parmi les grammaires de référence à en faire mention. Il y est observé que *Le N en question* est en mesure de

---

(1) Je remercie les membres du comité de lecture de la *Revue de Linguistique Romane* dont les remarques m'ont aidée à rédiger le texte définitif de cet article.

(2) Une autre expression qui se range dans la même catégorie est l'expression pronominale *ce dernier*, qui a été étudiée avec force détails par Charolles (1995).

reprendre un syntagme nominal indéfini dans des contextes où la description définie sans l'ajout *en question* n'en serait pas capable (*op. cit.* § 281: 233). Ayant examiné *Ledit N* et *Le N en question* séparément dans deux études antérieures (Whittaker, 2002 et Whittaker à paraître), je me propose, dans le présent travail, de mettre au jour les similitudes et les différences entre ces deux expressions aux niveaux textuel et discursif. Le corpus qui servira de base documentaire à cette étude comprend trois sous-corpus. Le plus grand de ceux-ci contient toutes les occurrences de *Ledit N* et *Le N en question* dans les textes du 20e siècle de la base de données FRANTEXT. Le deuxième sous-corpus renferme des occurrences dans des textes journalistiques, compilées à l'aide du service de veille linguistique Glossanet. Le troisième comprend toutes les occurrences de *Ledit N* dans le *Code Civil* et le *Code de Commerce.*

2. Mode de donation référentielle

La littérature sur les anaphores nominales consacre beaucoup de place à la différence entre le groupe nominal introduit par l'article défini et le groupe nominal introduit par l'article démonstratif dans leur façon de saisir le référent (cf. Kleiber, 1986, 1990, Corblin, 1995, De Mulder, 2000). Il me semble de ce fait utile de prendre comme point de départ le mode de donation référentielle de ces deux expressions. Commençons par la description définie simple. Une première différence de taille entre celle-ci et les deux expressions qui nous intéressent ici est l'usage beaucoup plus large du premier: *Le N* connaît un emploi autonome, déictique, anaphorique et cataphorique (cf. Kesik, 1989: 36). *Ledit N* et *Le N en question*, nous l'avons vu, sont spécialisés dans la reprise anaphorique. Une deuxième différence, discutée dans Whittaker (2002 et Whittaker à paraître) est la faculté que possèdent *Ledit N* et *Le N en question* de cibler un élément d'une classe donnée parmi d'autres éléments de cette même classe. Ces expressions sont, en d'autres termes, aptes à opérer un contraste interne (cf. Corblin, 1995). *Le N*, en revanche, est en mesure de marquer un contraste externe seulement, en opposant un élément d'une classe à des éléments appartenant à d'autres classes. L'emploi de *Le N* est donc conditionné par la présence dans l'univers de discours d'un seul élément appartenant à la classe des *N*. Considérons les exemples suivants:

> [1] Viennent ensuite les traductions d'œuvres des littératures classiques latine et grecque, destinées à initier à la vie artistique et intellectuelle de l'antiquité des lecteurs peu familiarisés avec les langues en question mais désireux de connaître. (FRANTEXT, *Arts et littérature dans la société contemporaine*, 1936)

> [2] La demande de paiement du dividende en actions, accompagnée, le cas échéant, du versement prévu au deuxième alinéa de l'article L. 232-19 doit intervenir dans un délai fixé par l'assemblée générale, sans qu'il puisse être supérieur à trois mois à compter de ladite assemblée générale. (*Code de Commerce,* § 232-20)

Dans [1], l'emploi de l'expression *les langues en question* permet de limiter la recherche de l'antécédent au contexte antérieur(3): Le remplacement de cette expression par *les langues* aurait donné lieu à une lecture générique. *Le N en question* se révèle donc apte à lever des ambiguïtés, là où la description définie simple aurait échoué.

L'emploi de la description définie simple *l'assemblée générale* au lieu de *ladite assemblée générale* dans l'exemple [2] ne ferait pas non plus l'affaire. Bien qu'une seule assemblée générale soit mentionnée dans cet article de loi, le contexte, au sens le plus large du terme, comprend plusieurs assemblées générales potentielles. Cela est dû au caractère polysémique du terme d'*assemblée générale*: il désigne à la fois les actionnaires d'une société donnée et les réunions de ces actionnaires. Le fait que l'assemblée générale soit tenue de se réunir au moins une fois par an est une connaissance supposée partagée par les destinataires du texte. Le double statut du terme *assemblée générale* au sein du texte rend nécessaire l'emploi d'un anaphorique capable d'opérer un contraste interne.

Si le remplacement des anaphores soulignées dans [1] et[2] par *Le N* n'est pas envisageable, la reprise par *Ce N* passe beaucoup mieux. De fait, cette expression est toujours référentiellement non autonome, ce qui exclurait la possibilité d'une lecture générique de *ces langues* si on substituait cette expression à *langues en question* dans [1]. Tout comme *Ledit N* et *Le N en question*, le groupe nominal démonstratif permet d'opérer un contraste interne. Cet aspect de *Ce N* est d'ailleurs parmi ceux qui sont le plus souvent soulevés dans les études sur les reprises nominales lorsqu'il s'agit de décrire le contraste entre *Ce N* et *Le N* (cf. Corblin, *op. cit.*). Or, une autre différence importante entre *Le N* et *Ce N* est la valeur *token-réflexive* de ce dernier (cf, Corblin, 1995, De Mulder, 2000). L'identification du référent de *Ce N* part de l'occurrence particulière du démonstratif. Ainsi, chaque démonstratif exige que le référent soit identifié de nouveau (Corblin *op. cit.*: 53). Que l'emploi de *Ce N* implique une nouvelle

(3) On remarquera que ce sont les adjectifs *latine* et *grecque* qui sont la source d'interprétation de l'anaphore *des langues en question*. Pour une discussion de la possibilité pour un adjectif de jouer le rôle d'antécédent, je renvoie à Whittaker (2003).

saisie du référent permet d'expliquer pourquoi cet anaphorique coïncide souvent avec un changement de thème, alors que *Le N* est associé avec la continuité thématique. La token-réflexivité de *Ce N* permet aussi de comprendre pourquoi cet anaphorique s'emploie souvent lorsque l'antécédent se trouve dans le contexte immédiat. Si l'antécédent est situé loin en amont du contexte, le référent est en règle générale saillant dans le contexte.

Il en est autrement pour les deux expressions qui nous intéressent ici. La distance textuelle entre l'antécédent et la reprise peut être relativement importante et le référent est souvent peu saillant:

> [3] Un jour, cet homme adressa à la direction d'un de ces instituts une lettre dans laquelle il se plaignait de l'inefficacité des cultures qui lui ont été envoyées, mais il commit une erreur en écrivant de sorte qu'à la place des mots «dans mes essais sur des souris ou des cobayes», on pouvait lire distinctement: «dans mes essais sur des hommes». Cette erreur frappa d'ailleurs les médecins de l'institut en question, qui, autant que je sache, n'en ont tiré aucune conclusion. (FRANTEXT, S. Freud, *Introduction à la psychanalyse*, 1923)

> [4] Sont assimilés aux prêteurs de fonds les garants qui interviennent en qualité de caution, de donneur d'aval ou d'endosseur dans l'octroi de crédits d'équipements. Ces personnes sont subrogées de plein droit aux créanciers. Il en est de même des personnes qui endossent, escomptent, avalisent ou acceptent les effets créés en représentation desdits crédits. (Code de Commerce)

On peut conclure de ce qui précède que les expressions *Ledit N* et *Le N en question* sont toutes les deux spécialisées dans le recrutement d'antécédents moins accessibles que ce n'est le cas pour *Ce N*. Selon Ariel (1990), les marqueurs de faible accessibilité véhiculent plus d'information lexicale que ceux qui ne sont capables de recruter que des antécédents de forte accessibilité. *Ledit N* et *Le N en question* signalent explicitement que le référent a déjà été mentionné, et apportent ainsi une information importante qui n'est fournie ni par *Ce N* ni par *Le N*. En choisissant ces expressions, l'encodeur semble supposer que le référent visé est mal installé dans la mémoire discursive du destinataire. Cela permet de comprendre pourquoi les deux expressions se rencontrent souvent dans des contextes où elles renvoient à des référents non spécifiques, qui sont plus difficiles à retenir que des référents spécifiques. Un bon nombre des occurrences de ces expressions dans FRANTEXT proviennent de textes que J.-M. Adam (2001) caractérise comme des textes *«qui disent comment faire»*, c'est-à-dire des textes qui traitent de cas hypothétiques:

[5] Lorsqu'ils ne concordent pas, aux erreurs d'expériences près, – erreurs variant avec la nature de l'essai, – il faut absolument recommencer lesdits essais. (FRANTEXT, *Pétroles naturel et artificiel*, 1931)

[6] Chaque année, dix jours au moins avant l'ouverture du premier trimestre, tout établissement ou faculté libre est tenu d'adresser à l'autorité la liste des professeurs et le programme des cours. Indépendamment des cours, il peut être fait dans lesdits établissements des conférences spéciales sans qu'ils soit besoin d'autorisation préalable. (FRANTEXT, *Encyclopédie Education France,* 1960)

[7] Le choix entre traité et accord, sauf pour le domaine de la paix et du commerce réservé aux traités, s'effectue en fonction de la solennité que l'on veut accorder à l'acte international en question. (FRANTEXT, *Gouvernement et administration France*, 1967)

[8] Si ce procédé ne suffit pas pour mettre fin à la dispute, les deux rivaux se jettent à l'eau et celui qui reste le plus longtemps avant de remonter à la surface est censé l'emporter dans l'affaire en question. (FRANTEXT, *Jeux et Sports*, 1967)

C'est le cas, également, des textes législatifs:

[9] Lorsque la convention de conversion a été conclue postérieurement à ce jugement, la contribution de l'employeur et les salaires des salariés y ayant adhéré pendant le délai de réponse prévu par le premier alinéa de l'article L. 321-6-1 sont couverts par l'assurance si le bénéfice de ladite convention a été proposé au salarié concerné pendant l'une des périodes mentionnées au 2 du présent article. (*Code de Commerce,* § 621-132)

On observera que dans tous les exemples ci-dessus, *Ledit N* et *Le N en question* peuvent se substituer l'un à l'autre sans que l'identification de la source d'interprétation soit entravée.

Ledit N et *Le N en question* présentent toutefois deux différences majeures au niveau de leur mode de donation référentielle. Tout d'abord, seul *Le N en question* peut être employé lorsque l'antécédent renvoie à une classe ouverte de *N* et l'anaphorique reprend un membre non spécifique de cette classe. L'exemple suivant illustre ce cas de figure:

[10] Il est fort probable que la présence ou l'absence de certains types d'AO [attributs de l'objet] auprès de certains verbes est effectivement liée aux propriétés sémantiques du verbe en question. (D, Willems et B. Defrancq, «L'attribut de l'objet et les verbes de perception», *Langue française* 127, 2000)

La deuxième différence fondamentale entre ces deux expressions se reflète dans leur forme. Si l'expression *Ledit N* renvoie directement à une mention antérieure de *N*, à ce qui a été *dit* ou plutôt *écrit*, *Le N en question* se limite à indiquer qu'il a déjà été question du référent dans le contexte antérieur. Cette distinction, qui peut, à prime abord, paraître

minime, n'est pas sans rapport avec l'appartenance de *Ledit N* à la langue écrite. Ainsi, en choisissant l'expression *Ledit N*, l'auteur du texte signale que le destinataire peut se reporter à la mention antérieure de *N*. Cette particularité de *Ledit N* est très frappante dans les textes législatifs. Ces derniers, qui sont, par excellence, des textes qui disent *«comment faire»*, demandent une lecture très attentive afin d'assurer la bonne interprétation de la loi. De fait, il s'avère que *Ledit N* s'emploie souvent lorsque le processus d'identification de l'antécédent est complexe. Il peut s'agir d'un antécédent fragmenté (Zribri Hertz, 1996), comme dans [11] où l'anaphore *desdites sociétés* renvoie aux sociétés mentionnées sous les points 1, 2 et 3:

> [11] I. - Des options peuvent être consenties, dans les mêmes conditions qu'aux articles L. 225-177 à L. 225-179 ci-dessus:
>
> 1. Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 10% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la société consentant les options;
>
> 2. Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique détenant, directement ou indirectement, au moins 10% du capital ou des droits de vote de la société consentant les options;
>
> 3. Soit au bénéfice des membres du personnel salarié des sociétés ou des groupements d'intérêt économique dont 50% au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par une société détenant elle-même, directement ou indirectement, au moins 50% du capital de la société consentant les options.
>
> II. – L'assemblée générale ordinaire de la société contrôlant majoritairement, directement ou indirectement, celle qui consent les options est informée dans les conditions prévues à l'article L.225-184.
>
> Des options peuvent également être consenties dans les mêmes conditions qu'aux articles L. 225-177 à 225-179 par une entreprise contrôlée, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par un organe central ou les établissements de crédit qui lui sont affiliés au sens de les articles L. 511-30 à 511-32 du code monétaire et financier aux salariés desdites sociétés... (*Code de Commerce*, § 225-180)

L'antécédent peut aussi être un syntagme nominal très complexe, type de syntagme pour lequel Koucorek (1982) propose le terme de *«syntagme nominal fleuve»*. En voici un exemple:

> [12] Tout projet de développement stratégique devant être soumis aux organes de direction et de surveillance d'une société et susceptible d'affecter d'une façon importante les conditions de travail en son sein doit être accompagné d'une étude d'impact social et territorial établie par le chef d'entreprise et portant sur les conséquences directes et indirectes dudit projet. (*Code de Commerce*, § 239-2)

Le processus d'identification du référent visé est encore plus complexe si plusieurs éléments du contexte contribuent à sa résolution. Ainsi, dans l'exemple suivant, *ladite personne* renvoie à une personne qui exerce deux métiers, celui d'*administrateur judiciaire* et celui d'*avocat*. C'est la phrase précédant celle qui accueille l'anaphorique dans sa totalité qui rend possible l'identification du référent(4):

> [13] La qualité d'administrateur judiciaire inscrit sur la liste est incompatible avec l'exercice de toute autre profession, à l'exception de celle d'avocat. Toutefois la même personne ne peut exercer simultanément ou successivement pour une même entreprise les fonctions d'avocat et d'administrateur judiciaire. Cette interdiction s'applique également aux associés, aux collaborateurs et aux salariés de ladite personne. (*Code de Commerce*, § 811-10).

Il est rare qu'on lise de tels textes comme on lirait un roman. De fait, les textes législatifs sont parfois tellement denses que plusieurs lectures sont nécessaires pour s'approprier l'information qui s'y trouve. En règle générale, ces textes sont consultés en vue de déterminer leur applicabilité dans des situations précises, ce qui demande un examen minutieux du texte. Le déterminant *ledit* semble signaler que l'antécédent est difficilement accessible, et qu'une lecture particulièrement attentive s'impose. Il va sans dire que, dans le domaine juridique, une interprétation univoque des référents visés est primordiale, sans quoi il serait impossible d'appliquer la loi.

Le N en question est également spécialisé dans le recrutement d'antécédents faiblement accessibles, mais ceux-ci sont rarement de nature aussi complexe. De fait, parmi les quelque 600 occurrences de *Le N en question* dans FRANTEXT de 1900 à nos jours, la très grande majorité reprend des syntagmes nominaux qui sont relativement simples, composés soit uniquement d'un déterminant et d'un nom-tête, soit avec une épithète ou un complément de nom – très rarement plusieurs. Les quelques rares exemples d'antécédents fragmentés sont relativement simples de forme, et le choix de l'expression *Le N en question* plutôt qu'une description définie simple semble être motivé avant tout par le souci d'éviter une lecture générique:

> [14] Ainsi, sur le verbe hausu-s sont formés les noms Hausu et Hauchu qui se rapportent respectivement au bâillement d'un ours qui s'éveille, et à la bouche béante d'un saumon sorti de l'eau. Les noms ne contiennent rien qui puisse suggérer les animaux en question – lesquels appartiennent même à des moitiés opposées. (FRANTEXT, C. Lévi-Strauss, *La pensée sauvage*, 1962)

---

(4) Cornish (1999) propose le terme de *déclencheur d'antécédent* pour caractériser les éléments du contexte qui contribuent à la résolution référentielle d'un anaphorique sans être antécédents.

> [15] ... comment se fait-il que le «droit paysan», le «droit bourgeois», le «droit prolétarien» prennent normalement beaucoup de relief et que le conflit entre eux soit patent? C'est que les termes en question peuvent prendre des sens nettement différents. (FRANTEXT, G. Gurvitch, *Traité de sociologie*, 1968)

Lorsque *Le N en question* renvoie à un référent dont l'interprétation risque de poser problème, ce risque est plutôt dû au fait que ce dernier n'a pas été au premier plan du contexte antérieur, ou bien, au fait qu'il y a une rupture thématique entre la première et la deuxième mention. Ainsi, dans [16], on peut constater que l'anaphore *le lac en question* reprend un élément peu saillant du contexte antérieur:

> [16] Il me dit sa fierté, parce que sa meute de louveteaux se trouve camper non loin de chez nous à Hérode, au bord d'un lac où nous avons souvent été nous baigner. Mais il fait horriblement froid. Est-ce que je n'ai pas de travail? Est-ce que je ne sais pas que le lac en question s'est établi dans un «cratère du moyen âge»? (FRANTEXT, M. Bataille, *L'Arbre de Noël*, 1967)

Dans [17] ci-dessous, les articles dont il est question apparaissent dans deux situations différentes: lors de la première mention, il s'agit de la *lecture* des articles, et dans la deuxième, d'une *discussion* autour de ces mêmes articles, qui a lieu plus tard dans la même journée. L'anaphore coïncide, en d'autre termes, avec une rupture temporelle:

> [17] Ces réflexions m'étaient venues ce matin en relisant les articles sur Flaubert et le style, et notre entretien de cet après-midi m'en a apporté une confirmation assez divertissante. Je lui avais exprimé mon appréciation des articles en question, et aussitôt de grands noms se sont mis à défiler. (FRANTEXT, C. Du Bos, *Journal*, 1923)

Cette particularité de *Le N en question* de reprendre des éléments peu saillants du contexte antérieur ou de présenter un élément déjà mentionné sous un nouvel angle permet de comprendre pourquoi l'expression est parfois ressentie comme relevant d'un registre de langue peu formel. Conscient du fait que le processus d'identification de la source d'interprétation risque d'être difficile pour le destinataire, le sujet énonciateur l'oriente en posant explicitement que le référent a déjà été présenté dans le contexte antérieur. L'expression reflète ainsi l'activité structurante du sujet énonciateur comme celle du destinataire. L'emploi de cette expression établit ainsi une certaine connivence entre le sujet énonciateur et le destinataire, et revêt un caractère plus subjectif que *Ledit N*. La plupart des textes renferment différents types d'indices d'énonciation et cette subjectivité n'est donc pas à confondre avec familiarité. La grande variété

des textes dans lesquels *Le N en question* est susceptible d'apparaître en est la preuve. Le caractère subjectif de cet anaphorique permet en revanche d'expliquer pourquoi il est exclu dans les textes législatifs. En effet, ces derniers textes, qui sont des écrits collégiaux, sont parmi les rares types de textes à exclure toute marque de subjectivité.

On peut conclure de ce qui précède que *Ledit N*, qui fait partie du jargon juridique, vise le référent par le biais du texte, alors que *Le N en question* met le référent en relation avec le couple énonciateur/destinataire du discours. L'expression *Le N en question* ressemble à cet égard à l'anaphorique introduit par l'article démonstratif. En effet, la dimension discursive de *Ce N* a souvent été relevée et apparaît même dans certaines définitions de cette expression (cf. Gary Prieur 1998). Nous allons voir que le caractère subjectif de *Le N en question* et la différence fondamentale entre *Le N en question* et *Ledit N* dans leur façon d'exploiter la mémoire discursive se reflètent dans le rapport que ces deux expressions sont susceptibles d'entretenir avec leurs antécédents.

3. Le rapport avec l'antécédent

Une anaphore nominale peut reprendre son antécédent de quatre manières différentes (cf. Riegel, Pellat et Rioul, 1994). Elle peut être fidèle, c'est-à-dire reprendre le nom-tête du syntagme nominal antécédent: *un chien* → *le chien*. L'anaphore peut être infidèle, c'est-à-dire contenir d'autres éléments que l'antécédent: *un chien* → *l'animal*. Elle peut résumer le contenu d'un fragment de texte antérieur: *Nous avons fait stériliser notre chien* → *l'opération n'a duré que dix minutes*. L'anaphore peut être associative, c'est-à-dire entretenir une relation indirecte, c'est-à-dire non coréférentielle avec l'antécédent: *un chien* → *le museau*.

On peut d'emblée exclure l'emploi de *Ledit N* et de *Le N en question* dans le rôle d'anaphore associative: *un chien* → **le museau en question/* ledit museau*. Pour ce qui est de l'anaphore résomptive, aucune des deux expressions ne semble particulièrement apte à assumer cette fonction. Je n'ai relevé que deux exemples dans lesquels *Le N en question* peut être dit résomptif:

> [18] Bien loin que l'objet précède le point de vue, on dirait que c'est le point de vue qui crée l'objet, et d'ailleurs rien ne nous dit d'avance que l'une de ces deux manières de considérer le fait en question soit antérieure ou supérieure aux autres. (FRANTEXT, F. Saussure, *Cours de linguistique générale,* 1916)

> [19] Sollicité par Le Monde, dans la soirée du mercredi 13 juin, le général Schmitt a nié formellement ces accusations. «J'ai fait mon devoir de militaire en Algérie, tout en respectant le droit et en ayant le souci de sauver des vies», a-t-il notamment indiqué. Le témoignage en question a été recueilli au début du mois de juin à Alger par un reporter... (*Le Monde*)

Quant à *Ledit N*, je n'ai trouvé qu'un seul exemple, dans le sous-corpus de textes législatifs, où l'anaphore reprend un fragment de texte antérieur. De fait, l'anaphore ne peut être dite résomptive à proprement parler que si l'on considère l'expression *dans le cas où* comme une locution conjonctive:

> [20] Les père et mère, les autres ascendants, les parents collatéraux des époux, et même les étrangers, pourront par contrat de mariage, disposer de tout ou partie des biens qu'ils laisseront au jour de leur décès, tant au profit desdits époux, qu'au profit des enfants à naître de leur mariage, dans le cas où le donateur survivrait l'époux donataire. Pareille donation, quoique faite au profit seulement des époux ou de l'un d'eux, sera dans ledit cas de survie du donateur présumée faite au profit des enfants et descendants à naître du mariage. (*Code Civil*, §1082)

Nous pouvons donc conclure que nos deux expressions semblent surtout aptes à recruter des antécédents qui sont en relation de coréférence stricte avec l'anaphore. Il s'avère toutefois que *Le N en question* est susceptible de reprendre l'antécédent avec nettement plus de créativité que ce n'est le cas de *Ledit N*. En effet, parmi les quelque 350 occurrences de *Ledit* que j'ai étudiées, la très grande majorité reprend fidèlement le nom-tête de l'antécédent. Les anaphores infidèles sont essentiellement d'un seul type: elles entretiennent une relation d'hyperonymie avec l'antécédent. En voici quelques exemples:

> [21] Toutefois, la mention de la perte, de la déclination, de la déchéance, de l'opposition à l'acquisition de la nationalité française, du retrait du décret d'acquisition de naturalisation ou de réintégration ou de la décision judiciaire ayant constaté l'extranéité est portée d'office sur les extraits des actes de naissance et sur le livret de famille lorsqu'une personne ayant antérieurement acquis cette nationalité, ou s'étant vu reconnaître judiciairement celle-ci, ou délivrer un certificat de nationalité française a demandé qu'il en soit fait mention sur lesdits documents. (*Code Civil*, § 28-1)

> [22] Cette ordonnance suspend ou interdit toute action en justice de la part de tous les créanciers dont la créance a son origine antérieurement à ladite décision. (*Code de Commerce*, § 611-4)

Les deux exemples ci-dessus étant tirés de textes législatifs, on pourrait conclure que la tendance à l'anaphorisation fidèle est un trait caractéristique de ce genre textuel, plutôt que de l'anaphorique *Ledit N* en soi.

Or, la tendance est la même dans les textes littéraires, dans lesquels les exigences d'univocité sont moins strictes. De fait, sur les quelque 200 occurrences de *Ledit N* que j'ai vérifiées dans ce dernier type de textes, seules deux appartiennent à la classe des anaphores infidèles. La reprise constitue dans les deux cas une recatégorisation du référent par des termes quasi synonymes:

> [23] Roland a laissé un beau panneau de contre-plaqué pour la piste. Pas trop tôt. Je monte chez Dédé avec ladite planche et lui explique ce qu'il convient d'en faire. (R. Fallet, *Carnets de jeunesse*, 1947)
>
> [24] En effet, la coquille comportant un nombre de pointes assez grosses qui étaient à l'entour, je m'assurai dès lors que non sans cause lesdites cornes avaient été formées... (G. Bachelard, *La Poétique de l'espace,* 1957)

La recatégorisation du référent est beaucoup plus fréquente lorsque la reprise s'effectue au moyen de l'expression *Le N en question*. En effet, la reprise par *Le N en question* peut servir à apporter des informations inédites sur le référent ou à le présenter sous une lumière différente. Ce contraste entre *Ledit N* et *Le N en question* étaye l'hypothèse présentée plus haut selon laquelle *Le N en question* fait appel à la représentation mentale que le destinataire est censé avoir du référent, alors que *Ledit N* vise le référent par le biais de sa mention dans le texte. Ainsi, *Le N en question* peut saisir le référent sous des désignations diverses. Il peut s'agir d'un synonyme de la désignation de l'antécédent. C'est le cas, par exemple, dans [25] ci-dessous, dans lequel l'anaphorique est une traduction du nom-tête de l'antécédent:

> [25] ... elle m'a envoyé le portrait que Holmes a fait de moi pour l'expédier à a friend leaving England, et le portrait est déjà en route pour sa destination.» L'amie en question n'était autre qu'Augusta qui bien loin de quitter l'Angleterre, allait deux mois plus tard rendre a Newstead Abbey la visite naguère projetée. (C. Du Bos, *Byron et le besoin de la fatalité,* 1929)

Or, la relation entre l'antécédent et l'anaphore n'est pas obligatoirement basée sur des relations lexicales préconstruites. En pareil cas, l'ajout *en question* est indispensable pour assurer une interprétation coréférentielle. En voici quelques exemples:

> [26] La maman bijou vient de recevoir une lettre dont l'auteur anonyme lui écrit que son fils fréquente des particulières drôlement pougnaquées. La maman bijou n'est pas habituée à pareil style. Elle essaie d'imaginer les dames en question (c'est de Yolande et de Mimi qu'il s'agit, bien entendu). (R. Crevel, *Êtes-vous fous*, 1929)

> [27] Jeanne lui a lancé une injure, une espèce d'injure amicale, trahissant sa joie d'apprendre le retour de ce Paulot, et s'est précipitée dans notre chambre. Elle en est redescendue, plus belle et désirable que jamais, juste pour accueillir mon homonyme en question (L. Malet, *Sueur aux tripes*, 1969)
>
> [28] Quels sont ceux qui, ayant approché Lecocq, n'ont connu son perroquet! Ce volatile n'avait pas d'âge: il était déjà vieux quand Zulma Bouffar en avait fait cadeau au compositeur. Mais le Jacquot en question possédait l'oreille la plus musicale qu'on pût imaginer; (I. Schneider, *Les maîtres de l'opérette française*, 1924)

On remarquera dans l'exemple [27], que l'antécédent ne suffit pas pour identifier le référent. Encore faut-il savoir que le narrateur s'appelle Paul, information fournie bien en amont du contexte. Dans la même veine, la mise en relation coréférentielle du *perroquet* et de *Jacquot* dans [28] repose sur la présomption que le destinataire sait que le nom propre Jacquot est couramment attribué aux perroquets. Ce type de reprise, qui n'est pas fondé sur la synonymie lexicale, est révélateur de la dimension discursive de *Le N en question:* le référent est saisi dans la temporalité du discours. Comme le remarque Gary Prieur (1998:17) au sujet de la dimension discursive du démonstratif, on a tendance à négliger le rôle que joue le destinataire dans une situation d'énonciation. Il est cependant clair que l'emploi de reprises insolites exige un effort cognitif supplémentaire de la part du destinataire. Cette différence entre *Le N en question* et *Ledit N* en matière de leurs possibilités de recatégorisation reflète les différences de mode de donation mises en évidence plus haut: *Ledit N*, qui saisit le référent uniquement par l'intermédiaire du texte, est beaucoup moins apte à présenter le référent sous une autre dénomination que *Le N en question,* expression qui met en jeu le sujet émetteur et le destinataire.

4. Aspects stylistiques

Le fait que *Le N en question* ne relève pas du même registre de langue que *Ledit N* a déjà été mentionné plusieurs fois. Dans *Le bon usage* (1991: 960, §598), le déterminant *ledit* est caractérisé comme appartenant à la langue administrative et juridique. Aucun des ouvrages que j'ai consultés ne fait mention du statut stylistique de *Le N en question*. Les locuteurs natifs que j'ai interrogés sur ce sujet s'accordent toutefois pour attribuer à cette expression un caractère peu formel. L'étude des occurrences de ces deux expressions dans la banque de données FRANTEXT révèle cependant que leur distribution est loin de pouvoir être si nettement

délimitée. En effet, les deux expressions ont un usage relativement large, et elles se rencontrent toutes les deux dans des types de textes très variés. Ainsi, comme le montrent les exemples suivants, les deux expressions connaissent un emploi dans des textes bureaucratiques:

> [29] ... le compte général de chacune des sections profitant des travaux du bureau des méthodes comportera un compte particulier intitulé «bureau des méthodes», dans lequel sera portée, en fin de période comptable, la part – incombant à la section – de l'ensemble des frais engagés par ledit bureau. (FRANTEXT, *L'organisation industrielle*, 1947)

> [30] Il serait souhaitable que des normes soient établies donnant la composition idéale des peuplements de divers âges dans la forêt en question et que l'agent d'exécution, après avoir établi un inventaire, conduise les opérations de façon à se rapprocher progressivement de ces normes. (FRANTEXT *Culture, aménagement et amélioration des bois*, 1963)

L'une et l'autre se rencontrent également dans des textes littéraires:

> [31] Elle aurait voulu être photographiée debout, au centre du cliché, son mari à droite, ses enfants à ses pieds. Mais il paraît que ça ne se fait pas, quand lesdits enfants sont devenus des jeunes gens. (FRANTEXT, H. Bazin, *La mort du petit cheval*, 1950)

> [32] Seulement quand Lambry a défendu un malheureux colonel des «barricades» qui n'avait pas un sou, la mère du colonel en question a dû vendre son commerce pour régler les honoraires – qu'est-ce que l'honneur vient faire là-dedans? (FRANTEXT, M. Droit, *Le Retour*, 1964.)

On trouve également aussi bien *Ledit N* que *Le N en question* dans des textes journalistiques(5):

> [33] Pour l'ancienne municipalité, la stratégie de Jean-Louis Debré est claire. «S'il martèle partout que la ville est en faillite, c'est pour créer un climat qui lui permettra de justifier plus facilement la vente des joyaux de la couronne», dénonce Michel Leblanc, conseiller municipal communiste. Les joyaux en question? Un service d'eau et de ramassage des ordures.. (*Libération*)

> [34] Tout d'abord, les magistrats ont reconnu aux requérantes le droit d'invoquer directement en justice les accords passés entre leur pays respectif et l'Union européenne compte tenu des droits «précis et inconditionnels» que leur donnent lesdits accords. (*Le Monde*)

---

(5) Il est toutefois à remarquer que *Ledit N* semble réfractaire à un emploi dans une phrase elliptique, ce qui permet de comprendre pourquoi le remplacement de *Les joyaux en question* par *Lesdits joyaux* dans [33] semble inacceptable.

Il est cependant des textes dans lesquels seule l'une des deux expressions s'emploie. Ainsi, la reprise par *Le N en question* semble être exclue dans des textes législatifs. *Ledit N*, en revanche, fait partie du jargon juridique. Cette intuition est corroborée par des données factuelles. Le *Code Civil* et le *Code de Commerce*, par exemple, ne renferment aucune occurrence de *Le N en question*. *Ledit N*, de son côté, figure en tout 116 fois dans ces deux codes. On ne peut toutefois en conclure que *Le N en question* soit propre à la langue commune et que, par voie de conséquence, il soit proscrit dans tout texte spécialisé. Dans les articles scientifiques, du moins dans le domaine de la linguistique, l'expression *Le N en question* est monnaie courante. L'exemple [10] en est un exemple. La reprise par *Ledit N*, en revanche ferait figure d'intrus dans ce type de texte. Qu'une expression puisse être ressentie comme étant incongrue dans un genre discursif particulier avait déjà été noté par Tomachevski (1965: 299): «Tout dans la littérature, depuis le choix du matériau thématique, des motifs particuliers, depuis leur distribution jusqu'au système d'exposé, au langage, au vocabulaire etc., tout peut devenir un procédé canonique. On a réglementé l'emploi de certains mots et l'interdiction de certains autres» (cité par J.-M. Adam 99: 91)

La plus importante différence entre *Le N en question* et *Ledit N*, du point de vue de leur registre, reste cependant que cette dernière forme de reprise est réservée exclusivement à l'écrit. Le déterminant *ledit* a beau être dérivé du verbe *dire*: il ne se dit pas, il s'écrit. Ce phénomène est, à mon avis, plus qu'une simple restriction stylistique. Il est étroitement lié au mode de donation référentielle de cette expression.

5. Les effets discursifs de *Ledit N* et de *Le N en question*

Spécialisées dans le recrutement d'antécédents faiblement accessibles, les expressions *Ledit N* et *Le N en question* sont souvent employées dans des contextes où une anaphore moins spécialisée aurait fait l'affaire. Dans un grand nombre des occurrences que j'ai étudiées, la distance textuelle entre l'antécédent et l'anaphore est minimale, et le contexte n'offre qu'un seul candidat au rôle d'antécédent. Ce n'est donc pas uniquement le souci d'atteindre le bon référent qui peut conditionner le choix de ces anaphores. L'étude de plusieurs centaines d'occurrences de ces deux expressions a permis de dégager quelques autres facteurs qui peuvent conduire à l'emploi de l'une ou de l'autre de ces expressions. De fait, il est frappant de constater que les deux expressions servent souvent à produire des effets de discours similaires. Ainsi, aussi bien *Ledit N* que *Le N en question* se rencontrent fréquemment lorsque l'anaphore reprend un antécédent qui

est pris en charge par un autre locuteur. L'emploi de ces deux marqueurs pour signaler la présence de deux locuteurs différents est particulièrement fréquent dans des textes journalistiques. En voici quelques exemples:

> [35] «Beaucoup de choses m'émeuvent en Russie», a-t-il ainsi confié après sa visite à Samara, en particulier «cette usine qui a commencé par produire des vélos il y a plus de cent ans et qui produit aujourd'hui une des plus grandes réalisations du monde contemporain.» L'usine en question – des bâtiments qui ne paient pas de mine... (*Le Monde*)

> [36] Crawford Palmer, un honnête joueur intérieur de l'université de Dartmouth (New Hampshire), se voit proposer, par un agent américain, un contrat dans un club français dont il n'a jamais entendu parler: Fos-sur-Mer. Le jeune homme a alors vingt-trois ans, il est étudiant en histoire et le championnat professionnel américain, la prestigieuse NBA, ne veut pas de lui. Crawford Palmer y réfléchit à deux fois, regarde sur une carte de France où se trouve Fos et constate que Marseille n'est pas bien loin. Le club en question, lui explique-t-on, évolue en Nationale 2. (*Le Monde*)

> [37] Troisièmes en championnat à onze points du leader, à six de Lyon, et à égalité de points avec Auxerre (qui compte deux matches en retard) et Lille, les Parisiens avaient déjà renoncé à l'obtention d'un titre national derrière lequel ils courent depuis huit ans. En une semaine, ils viennent d'être boutés hors des Coupes de France et de la Ligue. «C'est un semaine noire» a concédé Laurent Perpère. Ladite semaine avait commencé samedi 2 mars, par une défaite au Parc (1-0) face à Bordeaux... (*Libération*)

> [38] ... Il en est ainsi de la requalification, par un vote parlementaire de 1999, des «événements d'Algérie» en «guerre d'Algérie». C'est une décision certes conforme à la réalité qui ne fait d'ailleurs qu'entériner légalement un usage sémantique en vigueur depuis quarante ans. Mais, il n'est pas moins anachronique: si la France avait admis, le 1er novembre 1954, qu'une «guerre» venait d'être déclenchée, ladite guerre se serait arrêtée sine die puisque cela aurait signifié la reconnaissance en face d'une nation indépendante, ce qui était précisément l'enjeu du conflit. (*Le Monde*)

Les deux expressions semblent également toutes les deux se prêter fort bien à un usage ludique, usage qui est particulièrement courant dans des textes littéraires. L'effet comique est déclenché par l'écart entre la force désambiguïsante de ces expressions et les besoins du texte. Comme il ressort des exemples ci-dessous, la résolution référentielle se fait sans problème, et l'emploi d'un marqueur d'accessibilité faible n'est aucunement nécessaire. On observera d'ailleurs que l'emploi de la description définie simple, qui marque aussi la faible accessibilité de l'antécédent,

serait moins approprié ici, cette anaphore étant trop courante pour déclencher ce type d'effet. Le remplacement de *dudit drap* par *le drap* dans [39], par exemple, susciterait une impression de redondance. L'emploi de l'anaphorique spécialisé *ledit* semble en quelque sorte «dédouaner» la répétition lexicale:

> [39] Soufflant et crachant, je m'entortillai la tête avec le drap et la détortillai presque aussitôt car le drap en question venait de prendre feu. (B. Vian, *Les lurettes fourrées*, 1962)
>
> [40] C'était elle la clé du problème. Elle l'instigatrice. Et ça ne simplifiait pas le problème en question. (J. Vautrin, *Billy-ze-kick*, 1974)
>
> [41] Il m'avait parlé de Constant de la Minaudière, un châtelain normand de ses relations. Ledit Constant s'est pointé un matin en estafette et il nous a embarqués avec les machines à tatouer et nos valoches. (E. Hanska, *Les amants foudroyés*, 1984)
>
> [42] La Providence, encore une fois, le servait à point. Évidemment ladite Providence fournit tous les jours des occasions de ce genre aux caissiers de banques qui ne les considèrent nullement comme telles. (H. Bazin, *La tête contre les murs,* 1949)

Dans le cas de la reprise par *Ledit N*, c'est souvent l'effet conjugué de sa force désambiguïsante, qui est démesurée dans le contexte, et son appartenance à un autre registre stylistique qui rend son emploi comique. Ainsi, dans [41], le contraste entre le caractère familier des expressions, telles que *valoches* et *se pointer* et le caractère beaucoup plus formel de *Ledit* amplifie l'effet comique.

Ledit N semble également apte à marquer, de façon indirecte, que le passage où se trouvent l'antécédent et l'anaphore est difficile à suivre, et ceci sans que la résolution référentielle de l'anaphore pose en soi problème. En pareil cas, c'est à la fois la force désambiguïsante de *Ledit N* et le fait que cette expression invite à la relecture du texte qui sont exploités. Ainsi dans les exemples ci-dessous, l'anaphore apparaît dans une structure «en tiroirs». En choisissant l'anaphore *Ledit N*, le sujet émetteur implique, de façon humoristique, que les lecteurs risquent d'avoir du mal à visualiser la situation. Dans [44], le narrateur semble aller jusqu'à impliquer que le destinataire est lent à comprendre:

> [43] Le nouveau trésor est caché dans une vieille bouillotte de caoutchouc et ladite bouillotte dans un nid de pie, au sommet du chêne de Saint-Joseph. (H. Bazin, *Vipère au poing*, 1948)
>
> [44] Vous posez la cuiller sur le verre dans lequel repose déjà l'absinthe, puis vous mettez un caillou de sucre sur ladite cuiller. (R. Queneau, *Le vol d'Icare*, 1968)

6. Conclusion

Malgré les similitudes frappantes entre les expressions *Le N en question* et *Ledit N*, celles-ci sont loin de se recouvrir entièrement. Nous avons pu constater qu'elles présentent des différences fondamentales dans la façon dont elles saisissent le référent visé, et que ces différences sont en partie dues à l'appartenance exclusive de *Ledit N* à la langue écrite. Cet anaphorique signale au destinataire qu'il peut se reporter à la mention antérieure du référent alors que *Le N en question* fait appel à sa représentation dans la mémoire discursive. Les contraintes sur la façon de reprendre l'antécédent sont de ce fait plus strictes pour *Ledit N* et la reprise se fait ainsi en règle générale sans changements lexicaux. *Le N en question*, en revanche, est apte à présenter le référent sous un angle nouveau en le recatégorisant et se rapproche de ce point de vue de *Ce N*. Au niveau stylistique, la différence entre ces deux expressions réside dans le fait que *Ledit N* est considéré comme étant typique de textes de caractère «objectif», c'est-à-dire de textes dans lesquels le sujet émetteur joue un rôle très effacé. Il revêt ainsi un caractère plus formel que *Le N en question*. La force désambiguïsante de ces deux expressions et, dans le cas de *Ledit N*, son caractère formel sont souvent exploités à des fins ludiques.

Malgré l'abondance de la littérature consacrée aux anaphores, les expressions *Ledit N* et *Le N en question* ont, jusqu'à présent, à peine été effleurées. Avec cette étude, j'espère avoir montré qu'elles occupent, chacune à sa manière, une place tout à fait particulière parmi les formes de reprise du français.

Bergen Sunniva WHITTAKER

Bibliographie

Adam J.-M. (1999): *Linguistique textuelle: des genres de discours aux textes,* Nathan, Paris.

Adam J.-M. (2001): «Types de textes ou genre de discours? Comment classer les textes qui disent de et comment faire», *Langages*, 140, pp. 10-27.

Charolles M. (1995): «Comment repêcher les derniers? Analyse des expressions anaphoriques en ce dernier», *Pratiques*, 85, pp. 89-112.

Corblin F. (1995): *Les formes de reprise dans le discours*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

Cornish F. (1999): *Anaphora, Discourse and Understanding. Evidence from English and French*, Clarendon Press, Oxford.

Gary-Prieur M.-N. (1998) «Le démonstratif dans les textes et dans la langue», *Langue française*, 120, pp. 5-21.

Grevisse M. (1991): *Le Bon Usage*, Duculot, Paris, Louvain-la-Neuve.

Kesik (1989): *La cataphore*, Presses Universitaires de France, Paris.

Kleiber G. (1986): «Pour une explication du paradoxe de la reprise immédiate», *Langue française*, 72, pp. 55-79.

Kleiber G. (1990): «Article défini et démonstratif: approche sémantique vs approche cognitive», *L'anaphore et ses domaines*, (éds) Kleiber G. et Tyvaert J.-E., Klincksieck, Paris.

Koucorek R. (1982): *La langue française de la technique et de la science*, Brandstetter, Wiesbaden.

Riegel M., Pellat J.-C. et Rioul R. (1994): *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires Françaises, Paris.

Tomachevski B. V. (1965 (1925)): «Thématique», *Théorie de la littérature,* traduit par T. Todorov, Seuil, Paris.

Whittaker S. (2002): «Portrait de l'expression anaphorique *Ledit N», Romansk forum,* 16, 2, pp. 845-854.

Whittaker S. (2003): «Essai de description de l'expression anaphorique *Le N en question*» dans *Travaux de Linguistique*, 46, 27-48.

Wilmet M. (1997): *Grammaire critique du Français,* Duculot, Louvain-la-Neuve.

Zribri-Hertz A. (1996): *L'anaphore et les pronoms, une introduction à la syntaxe générative*, Presses Universitaires du Septentrion, Lille.